

2021

SMICTOM des Flandres

Revue de presse

1^{er} Semestre 2021



Document réalisé dans le cadre du rapport annuel de l'année 2021, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

DÉCHETS

La collecte de l'amiante évolue

BAILLEUL Pour faciliter l'accueil des usagers et améliorer les conditions de travail des agents du Smictom, la collecte de l'amiante est réorganisée.

La déchetterie de Bailleul est la seule du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) des Flandres à collecter l'amiante. La seule, car c'est la plus récente. Lors de son aménagement en 2017, tout a été pensé pour respecter les normes de récupération de l'amiante. Lors du comité syndical du 8 décembre, le président du Smictom, Philippe Brouteele, a lancé un appel du pied au maire d'Hazebrouck : « Il faudrait réfléchir rapidement à un terrain pour donner une déchetterie digne de ce nom à Hazebrouck et réfléchir si nous avons intérêt ou pas à y aménager, comme à Bailleul, un point d'apport de l'amiante. »

Il faut dire que d'une journée de collecte par mois en 2017, le Smictom est passé à deux journées de collecte par mois en 2019 pour répondre à une forte demande. Chaque premier et troisième mardi du mois, des agents formés spécifiquement reçoivent les habitants qui viennent déposer de l'amiante dans des big bag défilés.

Cela ne change pas. Mais dorénavant la déchetterie de Bailleul ne recevra plus quatre personnes par quart d'heure, mais une seule.

PLUS D'AMIANTE DANS UN SAC

Toutes doivent prendre rendez-vous au préalable et récupérer les big bag pour enfermer les plaques d'amiante à l'intérieur de manière à minimiser les contacts avec cette matière. Ces sacs peuvent maintenant contenir 10 plaques contre 4 auparavant.

Les agents, eux, sont équipés d'une combinaison et désormais d'un masque intégral. Philippe Brouteele rappelle que le protocole sanitaire n'est pas anodin. Après chaque période de collecte qui dure deux heures, les agents passent dans un sas de décontamination. « Les créneaux se remplissent très rapidement et cette organisation semble convenir aux concitoyens », note le président du Smictom. Des investissements ont été réalisés pour améliorer les postes de travail. Les agents disposent à présent d'un portique de levage. ■ **ARBEY KUBRACK-BALETTE**



Lors de l'aménagement de la déchetterie en 2017, tout a été pensé pour respecter les normes de récupération de l'amiante. (Archives)

Ordures ménagères : ce qui change pour Morbecque, Blaringhem, Thiennes, Steenbecque et Boëseghem

Par Geoffroy de Saint Gilles

3-4 minutes

Depuis le 1er janvier, les ordures ménagères des communes de Morbecque, Blaringhem, Thiennes, Steenbecque et Boëseghem ne sont plus gérées par Baudalet mais par le SMICTOM, le syndicat en charge des déchets. Et ça change plusieurs choses.

Par Geoffroy De Saint Gilles | Publié le 06/01/2021

Moins de collectes de verre. Au lieu d'un ramassage tous les quinze jours, les près de 8 000 habitants des cinq communes devront sortir le verre une fois par mois. Ce sera encore le même jour que les autres déchets, soit le mardi pour Steenbecque et Thiennes, le jeudi pour Blaringhem et Boëseghem et le vendredi pour Morbecque avec la Motte-au-Bois. Ce sera toujours la première semaine du mois sauf si cette dernière n'est pas complète. Concrètement, comme février commence un lundi, un Thiennois sortira son verre le mardi 2. Mais en avril, dont le premier jour est un jeudi, les Thiennois jetteront leur verre le mardi 6 avril.

« *C'est un service en moins avec le même coût pour les habitants* », regrettent Jérôme Darques et Régis Duquenoy,

maires de Morbecque et Blaringhem. Pour Danielle Mametz, maire de Boëseghem, c'est « *une bonne chose. Apporter son verre dans une benne incite à jeter moins* ». Le SMICTOM explique que la collecte de verre « *coûte très très cher* ».

Plus d'apport volontaire. Morbecque possède quatre bennes à verre mais trois vont être ajoutées en janvier : au terrain de foot près de la friterie, au lotissement le village et devant la déchetterie de Steenbecque. Le [SMICTOM](#) préconise une colonne à verre pour 250 habitants. Chaque commune va ajouter des bennes.

Davantage de services. En rejoignant le [SMICTOM](#), financé par la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI), il sera possible d'aller dans les déchetteries d'Hazebrouck, Ebblinghem ou Bailleul pour l'amiante. « *La collecte des encombrants sur rendez-vous sera accessible pour ceux qui n'ont pas de véhicule*, ajoute Nathalie Hembert, directrice générale du SMICTOM, *la déchetterie de Steenbecque sera ouverte toute la journée en hiver comme été, avec une fermeture le jeudi et dimanche.* »

Pour la maire de Boëseghem, village où [des poules ont été offertes pour réduire la taille des poubelles](#), il est normal que tous les habitants de la CCFI soient logés à la même enseigne : « *Nous aurons un accompagnement pour réduire nos déchets, des outils de communication, c'est très positif même si cela se voit moins que le verre.* » En revanche, les habitants ne profiteront pas [des extensions de consignes de tri](#), le pot de yaourt ne sera pas recyclé. Les déchets continueront d'être enfouis chez Baudalet et triés par recycl'Aire.

La question qui fâche. Depuis dix ans, l'accès à la déchetterie de Steenbecque était gratuit pour les professionnels de

Morbecque, Thiennes, Boëseghem et Morbecque. Avec le SMICTOM, ç'en est terminé. Jérôme Darques a obtenu un sursis jusqu'au 31 janvier, mais après... Nous y reviendrons dans une prochaine édition.

La déchetterie de Steenbecque dorénavant interdite aux professionnels, et ça provoque de la colère

Par Geoffroy de Saint Gilles

4-5 minutes

Depuis sa mise en service en 2010 par la communauté de communes de la Voie romaine (CCVR), l'accès à la déchetterie de Steenbecque est gratuit pour les professionnels. Depuis le 1er janvier, elle est exploitée par le SMICTOM qui, lui, refuse les déchets des entreprises.

Par Geoffroy De Saint Gilles | Publié le 10/01/2021

La SARL Morel et fils, basé à Steenbecque et spécialisé du gros œuvre, ne comprend pas : *« C'est un avantage que l'on a depuis dix ans et tout à coup ça s'arrête. Moi, je n'ai pas la place de mettre une benne mais je suis prêt à payer s'il le faut. »* Cet artisan a mobilisé une dizaine d'entreprises pour tenter de conserver le droit de jeter à la déchetterie de Steenbecque. [Le SMICTOM](#), depuis le 1er janvier, interdit l'accès aux professionnels (*lire ci-dessous*). La communauté de communes de Flandre intérieure, qui a la compétence déchetterie, explique avoir informé les personnes concernées en juin et juillet 2019, du 17 mars au 11 mai 2020 et d'octobre à novembre dernier.

Le SIROM, qui s'occupe notamment des déchetteries d'Arnèke et Steenvoorde, possède un système de coupon de 10 € le m³ pour les professionnels. *« Cette somme ne permet pas de couvrir les frais mais ça fonctionne bien »*, explique Sophie Pollet, la directrice.

Toléré jusqu'au 31 janvier

« Notre territoire est complètement différent de celui du SIROM, qui reste très rural, plaide Philippe Brouteele, président du SMICTOM. Pour accueillir les entreprises, il faut un système de badge, de pesée, de barrières. Cela a été étudié et cela pourrait être mis en place mais pour l'instant, c'est techniquement impossible. »

Face à la colère, et à la demande de Jérôme Darques, maire de Morbecque, l'accès a été autorisé jusqu'au 31 janvier. Mais Philippe Brouteele prévient qu'il ne sera pas question de changer le système. *« Cela va vraiment nous poser problème, on ne va plus trier et je crains des dépôts sauvages. Ou alors on va devoir laisser les gravats chez les clients... »*, pense Morel et Fils. *« Il n'y a pas plus de dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire du SMICTOM, rétorque Philippe Brouteele, et les artisans font payer l'enlèvement des déchets aux clients, donc ils peuvent payer pour aller chez un opérateur privé. »* Une réunion est prévue dans les prochains jours à Morbecque entre les professionnels et le SMICTOM.

Déchetterie de Steenbecque ouverte tous les jours sauf jeudi et dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le samedi jusqu'à 18 h 30.

Pourquoi le problème se pose ?

La déchetterie de Steenbecque a été payée et réalisée en 2010

par la CCVR quand Jérôme Darques en était le président. Elle regroupait Morbecque, Boëseghem, Thiennes et Steenbecque. La gestion et le traitement des déchets avaient été confiés à Baudalet. En 2014, avec la création de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI), rien ne change. Mais le contrat avec Baudalet arrive à échéance au 31 décembre 2020, sans possibilité de le prolonger. Comme la CCFI a délégué la gestion des déchets au SMICTOM (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères), c'est lui qui prend les commandes de l'équipement au 1er janvier. Or, le SMICTOM qui gère les déchetteries d'Hazebrouck, Bailleul, Ebblinghem, Laventie, Nieppe, Estaires et Merville, n'acceptent pas les entreprises. À Blaringhem, la déchetterie appartient à Baudalet. Elle n'est donc pas concernée.

SMICTOM

Ce qui change dans la collecte des déchets

De nouvelles règles s'appliquent à Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Thiennes

Depuis le 1^{er} janvier, les communes de Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Thiennes ont rejoint le Smictom des Flandres, syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Désormais, les habitants de ces cinq communes ont accès aux huit déchetteries du territoire du Smictom à savoir celles de Bailleul (avec une solution de collecte et de traitement de l'amiante), d'Ebblinghem, d'Estaires, d'Hazebrouck, de Laventie, de Merville, de Nieppe et toujours de Steenbecque. Cette dernière, désormais gérée par le Smictom, est interdite aux professionnels.

Les jours de collecte restent inchangés : le mardi à Steenbecque et Thiennes, le jeudi à Blaringhem et Boëseghem et le vendredi à Morbecque et la Motte-au-Bois. La collecte est assurée les jours fériés. Ces nouvelles communes ne sont



C'est le Smictom qui se charge des déchets depuis le 1^{er} janvier.

pas concernées par les extensions des consignes de tri.

Une collecte du verre en porte à porte a lieu une fois par mois et la collecte des encombrants est possible sur rendez-vous et sous conditions. Les habitants dispose-

ront de plus de conteneurs à verre en apport volontaires, pourront bénéficier d'un accompagnement à la réduction des déchets comme la vente de composteurs à prix réduits et pourront compter sur l'appui des ambassadeurs du tri. ■ M. J.

DÉCHETS

Bientôt une déchetterie à l'ancienne gare ?

MERVILLE Le maire, Joël Duyck, a fait part d'une nouvelle proposition au SMICTOM quant à l'emplacement de la future déchetterie intercommunale.

gptee@pressiflandre.fr
GWENDOLINE PLÉE

Le site de l'ancienne gare de Merville a toujours été un site potentiel depuis longtemps », annonce d'emblée le maire, Joël Duyck. Après avoir annoncé une déchetterie intercommunale route d'Estaires, l'élu a changé d'avis et se dirige donc vers cet endroit, situé à la « rivière d'or » de Merville, où se trouve notamment la Brasserie du Pays Flamand.

Pourquoi ce changement ? Car depuis l'an dernier, le site appartient à la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL) grâce au déblocage de la SNCF. « C'était dans le projet d'extension d'activité de la CCFL. L'intercommunalité a racheté le classement des voies ferrées Merville-Lestrem », explique le maire. Un changement aussi apporté du fait des nombreuses manifestations

de la part des riverains de la route d'Estaires qui s'étaient rassemblés en collectif de manière à ce que la déchetterie ne se fasse pas près de chez eux.

UNE DÉCISION PRISE AU PREMIER SEMESTRE

« Tout le monde veut une déchetterie, mais pas près de chez lui, se désole l'élu. Peu importe l'endroit, il y aura toujours des mécontentés. Là, à l'ancienne gare de Merville, nous ne consommons pas de terrains agricoles et ce n'est pas proche des premières habitations. On essaie de limiter les nuisances. » Car le collectif pointait le bruit ou encore les odeurs. « Sauf qu'à la déchetterie, nous jetons de la ferraille, des gravats, etc. Ce ne sont pas des déchets putrescibles, donc il n'y aura pas d'odeurs. »

Le maire ajoute : « Et il faut savoir, et preuve en est cette semaine, que la moitié des terrains de Merville sont

en zone inondable. » Ce qui ne laisse pas vraiment le choix de l'emplacement, d'autant plus que la future déchetterie a besoin de 8 ha pour se construire.

« Nous ne consommons pas de terrains agricoles et ce n'est pas proche des premières habitations. »

Et pourquoi pas alors à la zone des Petits Pacaux ? « Car les terrains sont destinés à accueillir des entreprises qui viendront créer de l'emploi. Pas à mettre quelque chose qui existe déjà et qui ne créera pas d'emploi. » La proposition a donc été transmise à la CCFL, ainsi qu'au SMICTOM, pour qu'un bureau d'étude l'étudie. La décision devrait être prise courant du premier semestre 2021. ■



La future déchetterie intercommunale pourrait bien se situer à l'ancienne gare de Merville. Illustration

Le maire de Morbecque fou furieux de ne plus pouvoir utiliser la déchetterie de Steenbecque

Par La Voix du Nord

3 minutes

Depuis le 1er janvier, la déchetterie de Steenbecque est gérée par le SMICTOM. Après une période de tolérance d'un mois, l'équipement est à présent interdit aux entreprises comme aux communes. Ce qui a déclenché une terrible colère de la part de Jérôme Darques, maire de Morbecque.

Par La Voix du Nord | Publié le 04/02/2021

« Ça va vraiment être la guerre ! Si le SMICTOM ne veut rien entendre, nous irons déposer les déchets devant la grille. » Jérôme Darques est fou de rage contre le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères des Flandres. Le SMICTOM refuse aux agents de Morbecque l'accès à la déchetterie, comme pour toutes les autres communes appartenant au syndicat. « C'est moi qui ai fait construire cette déchetterie, ajoute le maire. Depuis dix ans, les services l'utilisent et je ne vois pas pourquoi ça devrait changer, c'est un service public et Morbecque est très étendue avec des dépôts sauvages réguliers ! »



Il est aujourd'hui interdit aux communes d'utiliser la déchetterie.

[Le problème se pose aussi aux artisans](#) de Morbecque, Steenbecque, Thiennes et Boëseghem qui n'ont plus le droit non plus d'accéder à l'équipement. Philippe Brouteele, président du SMICTOM, explique : « *Les communes, comme les entreprises, ne sont pas autorisées, c'est dans le règlement du syndicat. Nous aurions des volumes beaucoup trop importants. Si je dis oui à Morbecque, que vont penser les autres maires ?* » Et le président de dénoncer « *les menaces* » de Jérôme Darques qui l'agacent particulièrement. Le syndicat propose à l'élu de louer une benne et s'engage à aller lui-même nettoyer les dépôts sauvages, le cas échéant. Une solution qui ne change rien à la colère du maire.

Carole Delaire, maire de Steenbecque, explique que les agents utilisaient la déchetterie : « *Elle était bien utile, c'est un coût supplémentaire de mettre une benne, les déchets ne seront pas triés, c'est quand même embêtant. Nous n'avons pas la place pour stocker des encombrants.* » Jérôme Darques va explorer la voie juridique car il reste persuadé que la commune a le droit d'utiliser la déchetterie.

Pour bénéficier d'aides, le SMICTOM des Flandres réfléchit à initier le tri des biodéchets dès 2022

Par Marie Lagedamon

3-4 minutes

L'an prochain, le SMICTOM des Flandres va mettre en place la redevance incitative. Dans la foulée, les élus réfléchissent à lancer aussi le tri des biodéchets, obligatoire à partir de 2024 mais pour lequel des aides financières existent actuellement.

Par Marie Lagedamon | Publié le 16/02/2021

À partir de l'année prochaine, les habitudes en matière de poubelles pourraient non pas vivre un mais deux bouleversements. Un nouveau geste de tri visant à séparer les déchets organiques biodégradables va peut-être accompagner [le passage à la redevance incitative](#). Ce tri, obligatoire pour les particuliers à partir de 2024, est actuellement encouragé par des aides financières.

Lors du comité syndical lundi soir, le président du syndicat mixte des déchets, Philippe Brouteele, a posé le cadre aux élus : « *La communauté de communes de Flandre intérieure va passer aux bacs de collecte à partir du 1er janvier 2022, le SMICTOM va lancer le marché d'acquisition de ces bacs. Cette dépense représentera environ 2,2 millions d'euros. Si l'on met en place la collecte des biodéchets, Citeo (ex Éco-emballages) et l'ADEME financeront partiellement cet investissement.* » Le soutien accordé par l'agence de transition écologique pourrait ainsi avoisiner le million d'euros. « *Cette collecte a un coût, une gestion. Elle engendrera un bac supplémentaire aux deux bacs noir et jaune.* »

Réponse à la fin du mois

La décomposition des biodéchets étant odorante, une collecte hebdomadaire serait mise en place tandis que les recyclables pourraient être ramassés tous les quinze jours (permettant au SMICTOM d'obtenir des financements de la part de Citeo). Ces matières (carnées ou végétales) seraient ensuite traitées pour être valorisées en énergie via la méthanisation. Actuellement, elles partent à l'incinération ou en compost pour les déchets verts.

« *Les deux intercommunalités peuvent dire oui ou non, c'est un*

travail de fond à faire », a prévenu le président du SMICTOM. Les élus devront trancher à la fin du mois, lors de la restitution des travaux du comité de pilotage. Cette urgence est dictée par les délais de procédures, entre le cahier des charges, la consultation des entreprises et l'attribution du marché, envisagée à l'été.

Pas de nouveaux bacs dans les communes

Fallait-il inscrire un budget pour acheter des bacs neufs durant les dix prochains mois pour les nouveaux habitants des communes des anciennes intercommunalités de la Voie romaine (Boëseghem, Morbecque, Thiennes, Steenbecque) et de l'Houtland (Caestre, Ebbinghem, Hondeghem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple) ? La quasi-unanimité des élus ont décidé de fonctionner avec le stock encore disponible et de procéder à une collecte de sacs pendant la transition jusqu'en 2022. Ces anciens bacs seront repris et recyclés par le futur prestataire.

lavoixdunord.fr

Flandre : le SMICTOM ne récupérera plus vos vieux matelas

2 minutes

Le SMICTOM des Flandres ne collectera bientôt plus les vieux matelas en déchetteries, après une expérimentation peu concluante.

Par M. L. | Publié le 17/02/2021

Serait-ce un effet inattendu des confinements, voire de [la pandémie de Covid](#) ? De fin novembre à fin janvier, les équipes du [SMICTOM](#) ont vu arriver des centaines de matelas usagés : en six semaines, quelque 751 édredons ont été jetés dans l'ensemble de ses déchetteries. Dans le cadre d'une expérimentation de l'éco-organisme, ils devaient être sortis de la benne habituelle, réservée au mobilier, pour ensuite être ensachés et rassemblés à [Hazebrouck](#), dans un contenant spécifique.

« *Un de nos agents n'est plus polyvalent mais collecteur de matelas, il ne fait plus que ça* », relate Philippe Brouteele, le président du syndicat des déchets. Face à cette affluence, le syndicat des déchets a décidé de mettre fin à cette expérimentation à la fin du mois. Les usagers seront ensuite invités à déposer matelas et sommiers à Flandre récup' ou à Emmaüs, à [Nieppe](#), voire à contacter les litiers du secteur.

Nouveau périmètre, projet de nouvelles déchetteries, les perspectives 2021 du SMICTOM des Flandres

Par Marie Lagedamon

3-4 minutes

Redevance incitative, nouvelles déchetteries à Merville et Hazebrouck, hausse de la taxe sur les activités polluantes, le syndicat des déchets qui intervient en Flandre Lys et sur une partie de la Flandre intérieure, a évoqué ses perspectives pour 2021.

Par Marie Lagedamon | Publié le 18/02/2021

1

L'impact du Covid

L'an dernier, le standard était saturé d'appels pour prendre rendez-vous dans les déchetteries. [Le confinement rimait soudain avec grand nettoyage](#). Au terme d'une année perturbée par la crise sanitaire, le syndicat des déchets a dressé un bilan. L'impact de la crise sanitaire sur son fonctionnement interne (télétravail, distribution des sacs blancs par un saisonnier, etc) représente une dépense supplémentaire de 50 000 €. Les tonnages collectés en 2020 ont été en hausse, avec près d'un millier de tonnes de déchets en plus.

2

Une situation financière complexe

Depuis janvier, le coût de service rendu par le SMICTOM s'est accru : [cinq nouvelles communes ont rejoint son périmètre](#) et la déchetterie de Steenbecque a été reprise en régie (+ 700 000 €). Lors du comité lundi soir, Philippe Broutele, le président du SMICTOM, a annoncé une hausse importante de la taxe générale sur les activités polluantes, tant sur l'incinération (+5 € par tonne) que sur l'enfouissement (passant de 25 à 37 € la tonne). Côté recettes, les prix de rachat des cartons, du verre ont baissé comme celui de la revente des matériaux. La situation financière du syndicat devient délicate, Didier Tiberghien, élu d'Hazebrouck et membre du bureau, a souligné la maigre capacité d'autofinancement. À la tête d'un syndicat en pleine évolution,

Philippe Brouteele a, comme l'an dernier, pointé la gêne liée à « *la contrainte budgétaire imposée depuis 2016 par la CCFI* ».

L'intercommunalité tient en effet à limiter sa facture globale à un peu plus de 8 M €.

3

De gros chantiers à venir

Outre [la mise en place de la redevance incitative l'an prochain](#) (générant l'achat de nouveaux bacs pour 2 millions d'euros), les études de faisabilité de nouvelles déchetteries à Merville et d'Hazebrouck vont être relancées (environ 130 000 € chacune). [De nouveaux terrains ont été proposés](#). Les précédents projets avaient avorté, à cause d'un [différend foncier entre Merville et Estaires](#), et à Hazebrouck, en raison de [travaux de réhabilitation de la station d'épuration d'Hazebrouck](#), voisine. « *La déchetterie représente un vrai danger sur la route d'accès, puisque des files des deux côtés se forment certains moments en face du Drive de Leclerc.* » Un nouveau terrain, rue de Vieux-Berquin, non loin de l'unité de méthanisation, aurait été proposé. D'autres aménagements sont programmés dans les investissements 2021 (montant prévisionnel de 2,6 M € de travaux). [Le site de Strazeele, vieillissant](#), fera, lui, l'objet d'une rénovation au long cours.

Pour lutter contre les dépôts sauvages, le SMICTOM des Flandres veut des agents « motivés »

Par M. L.

3 minutes

La lutte contre les dépôts sauvages fait partie des missions du syndicat mixte des ordures ménagères (SMICTOM) des Flandres. Alors qu'il doit renouveler les agréments accordés aux agents territoriaux et élus, une réflexion est lancée pour améliorer l'efficacité des procédures.

Par M. L. | Publié le 20/02/2021

Un sac d'ordures est qualifié de « sauvage » quand [il est retrouvé là en pleine nature](#) ou déposé en dehors des jours de collecte. Ruinant le travail des agents de déchetteries, de collecte et plus globalement, les efforts quotidiens des [services municipaux](#) et [départementaux](#) pour maintenir la propreté du cadre de vie, les auteurs de ces pollutions s'exposent à une amende. En 2013, 2015 et 2018, le SMICTOM des Flandres a financé des sessions de formation à destination des élus et du personnel territorial des communes pour pouvoir verbaliser. **Trente-huit personnes ont ainsi été assermentées**, dont trois à Bailleul, neuf à Hazebrouck ou un à Pradelles.

« On n'a aucun intérêt à avoir un agent assermenté s'il ne fait aucun constat »

Lors du comité syndical lundi soir, Philippe Brouteele a tiré le bilan, mitigé, de ces formations. **En 2014, si 34 constats ont été relevés, il n'y en avait plus que 8 en 2019 et 10 en 2020** (chiffre à relativiser avec les confinements). En 2015, seulement 10 personnes sur les 38 formées étaient à l'origine de ces procédures. « *On n'a aucun intérêt à avoir un agent assermenté s'il ne fait aucun constat* », a lâché Philippe Brouteele, le président du SMICTOM. À l'heure de renouveler les agréments, il a donc invité les communes à former « *des agents motivés* ».

Quant aux poursuites, **trop de constats seraient encore classés sans suite par le tribunal**, regrette le SMICTOM. Pour alléger les procédures, les membres du bureau ont donc émis l'idée de créer une « brigade verte », s'appuyant sur une mutualisation du

matériel, voire des agents. Ces derniers pourraient se voir équiper d'un terminal électronique, évitant les délais administratifs, pour délivrer **directement** une amende de 135 €. Les communes seront prochainement sondées.

MARS 2021

lavoxdunord.fr

Flandre : comment l'expérimentation de tri des matelas a été stoppée, victime de son « succès »

Par Marie Lagedamon

4 minutes

D'un côté, une montagne de matelas comme on n'en avait jamais connu dans les déchetteries du SMICTOM des Flandres ; de l'autre, une nouvelle expérimentation de tri proposée par l'organisme Éco-mobilier et au milieu : des agents en surchauffe. Le président, Philippe Brouteele, a souhaité mettre fin à cette collecte séparée des matelas.

Par Marie Lagedamon | Publié le 04/03/2021

Le point de départ

En fin d'année, les conditions de tri des vieux matelas ont évolué. *« En fin d'année, l'organisme Éco-mobilier nous demande de séparer les matelas du reste des déchets d'ameublement et d'inciter les personnes à les remettre à des professionnels de la literie. Les agents étant dans une position délicate, nous imaginons une expérimentation : je propose de mettre en place une benne spécifique à la déchetterie d'Hazebrouck et d'y rassembler les matelas récupérés dans les autres déchetteries. »* Avant de faire cette proposition, le SMICTOM évalue le besoin : chaque semaine, ce ne sont alors que deux à trois literies qui sont collectées à l'échelle du territoire. Pour améliorer leur recyclage et aussi par souci d'hygiène, Éco-mobilier demande à ce que les matelas soient désormais ensachés.

Le point... de rupture



Les équipes du SMICTOM n'ont plus su où stocker cet afflux soudain d'édredons. PHOTO ARCHIVES

De fin novembre à fin janvier, les équipes voient arriver des centaines de matelas usagés : en six semaines, **quelque 751 édredons sont jetés dans l'ensemble des déchetteries.** « *Un de nos agents n'était plus polyvalent mais collecteur de matelas, il ne faisait plus que ça, c'était un boulot de dingue* », poursuit Philippe Brouteele. Chronophage, coûteuse en termes d'allers-retours entre les différents sites et usante en matière de manutention, cette phase de test est abandonnée. « *J'ai l'impression que notre proposition a créé un besoin, s'interroge encore le président du syndicat des déchets. Il y a dû y avoir un désengagement quelque part, pour qu'on ait autant de matelas, des professionnels qui ne les reprenaient plus, peut-être sur Internet.* »

En attente de solutions

« *Je ne peux pas mettre de benne spécifique dans chacune des déchetteries, elles ne sont pas extensibles à l'infini, précise Philippe Brouteele. Nous allons reprendre la collecte comme avant, le temps de trouver une autre solution. Et les gens devront ensacher eux-mêmes leur matelas, nos agents n'ont pas de temps pour ça.* »

[Sur son site Maison du tri](#), l'organisme Éco-mobilier donne plusieurs options aux usagers, dont celles de déposer son matelas dans une ressourcerie ou chez les revendeurs partenaires (reprenant votre ancien matelas à l'achat d'un nouveau). L'expérimentation avec le SMICTOM va être revue.



Les usagers doivent désormais ensacher leur vieux matelas par souci d'hygiène.

Malgré plusieurs sollicitations, Éco-mobilier n'a pas répondu à nos questions.



Jérôme Darques, debout au micro, a fait part de tous ses griefs à l'encontre de Smictom.

L'entrée fracassante de Morbecque au Smictom

HAZEBROUCK Pour sa première réunion, le maire, Jérôme Darques, n'a pas mâché ses mots. Il pointe un service plus cher et de moins bonne qualité.

AUDREY ROHRBACH-MINETTE

Les échanges ont été vifs entre le maire de Morbecque et le président du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) des Flandres. Comment pouvait-il en être autrement ? Jérôme Darques a déjà poussé plusieurs coups de gueule publics à l'encontre du syndicat. Morbecque, les communes de l'ex communauté de communes de la Voie Romaine*, ainsi que Blaringhem ont intégré le Smictom au 1^{er} janvier. Jusque-là, ces communes disposaient d'un contrat avec l'entreprise Baudelle de Blaringhem, un contrat renouvelé à la veille de la disparition de leur communauté de communes et de la création de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI). L'assemblée d'une soixantaine d'élus a patiemment assisté à plusieurs passes d'armes entre Jérôme Darques et Philippe Brouteele, ce dès l'ouverture du comité syndical du 15 mars. Jusqu'à ce que Danielle Mametz sonne la fin de la récré. « Il est temps de revenir à l'ordre du jour après avoir été patient. Je pense qu'il faut refaire une rencontre pour les communes concernées », lance le maire de Boeseghem, ayant enfin réussi à prendre la parole en pleine cacophonie. « Comme le 21 juillet 2020 », lâche ironiquement Philippe Brouteele.

DIALOGUE DE SOURDS

Le président du Smictom s'est agacé de l'insistance de Jérôme Darques.

« Je vais vous le répéter car je manque cruellement de pédagogie », a-t-il martelé à l'adresse de l'élu. De son côté, Jérôme Darques a défendu bec et ongles des services que sa commune et ses habitants ont perdus : la collecte de verre en porte-à-porte est passée de deux à une par mois, l'accès à la déchetterie de Steenbecque pour les agents municipaux qui collectent les déchets sauvages, des bennes à verre qui débordent et des nouveaux habitants qui n'auront pas de bacs pour les déchets recyclables. « La taxe d'ordures ménagères augmente avec une perte de service dans certains territoires », ne décolère-t-il pas. Alors le ton monte, les échanges sont musclés, la parole est coupée. Pendant quelques minutes, c'est à qui parle le plus fort. Philippe Brouteele ne compte pas baisser la voix et veut répondre à chaque accusation du maire de Morbecque. « Pour les déchetteries, il y a une règle. Je me suis

fait fort de vous l'expliquer. Je suis venu rencontrer les professionnels. Steenbecque est la huitième règle du Smictom. Elle possède le même fonctionnement, le même règlement que les sept autres règles. C'est une question d'équité sur le territoire. » L'accusation de trop pour Philippe Pruvost, élu de la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL) : celle des déchets sauvages nombreux à Morbecque car proche de Merville et de la CCFL avec sa redevance incitative. Jérôme Darques est persuadé que pour moins payer de poubelles, certains habitants de Flandre-Lys viennent les jeter sur le territoire de sa commune. « C'est le discours habituel qui mérite que vous apportiez des preuves ! » Aucun des deux hommes n'a fait de concession. Les débats risquent d'être animés durant les prochains mois. ■

*Boeseghem, Morbecque, Steenbecque, Thiennes

PAS DE VICE-PRÉSIDENCE POUR JÉRÔME DARQUES

L'ambiance au sein de l'exécutif aurait pu devenir orageuse si Jérôme Darques avait été élu dernier vice-président du Smictom. Il a perdu le siège de six voix, obtenant 26 suffrages contre 32 pour Philippe Pruvost, élu de Lestrem. Ce dernier poste de vice-président avait été laissé vacant lors du vote de septembre 2020 en prévision de l'intégration de cinq nouvelles communes, dont les quatre de l'ancienne communauté de communes de la Voie romaine (CCVR). À l'appel du président du Smictom, un candidat se déclare : Philippe Pruvost. Là, Jérôme Darques lève la main et présente sa candidature. « Le périmètre du Smictom s'élargit pour nous faire entrer dedans. Je pense que l'intérêt est qu'une personne de l'ex-CCVR se présente. Cela a plus de sens. » Philippe Pruvost fait valoir le même argument de représentativité, celle de la CCFL et des communes du Pas-de-Calais. Aucune d'elles n'est représentée au sein du bureau et le seul élu de la CCFL siégeant au bureau n'est autre que le président du Smictom.

L'entrée fracassante de Morbecque au syndicat des ordures ménagères des Flandres

Audrey Rohrbach-Minette

4-5 minutes

Politique

Six communes intègrent le syndicat d'ordures ménagères des Flandres (Smictom), dont Morbecque. Pour sa première réunion, le maire, Jérôme Darques, n'a pas mâché ses mots.

Par | Publié le 16/03/2021

Les échanges ont été vifs entre le maire de Morbecque et le président du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) des Flandres. Comment pouvait-il en être autrement ? Jérôme Darques a déjà poussé [plusieurs coups de queue publics à l'encontre du syndicat](#).

Morbecque, les communes de l'ex communauté de communes de la Voie Romaine*, ainsi que Blaringhem **ont intégré le Smictom au 1er janvier**. Jusque-là, ces communes disposaient d'un contrat avec l'entreprise Baudalet de Blaringhem, un contrat signé à la veille de la disparition de leur communauté de communes et de la création de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI).

20 minutes de débats musclés

L'assemblée d'une soixantaine d'élus a patiemment assisté à plusieurs passes d'armes entre Jérôme Darques et Philippe Brouteele, ce dès l'ouverture du comité syndical du 15 mars. Jusqu'à ce que Danielle Mametz sonne la fin de la récré. *« Il est temps de revenir à l'ordre du jour après avoir été patient. Je pense qu'il faut refaire une rencontre pour les communes concernées »*, lance le maire de Boëseghem, ayant enfin réussi à prendre la parole **en pleine cacophonie**. *« Comme le 21 juillet 2020 »*, lâche ironiquement Philippe Brouteele.

[À lire aussi : Flandre ; la réduction des déchets, priorité du nouveau mandat de Philippe Brouteele](#)

Le président du Smictom s'est agacé de l'insistance de Jérôme

Darques. *« Je vais vous le répéter car je manque cruellement de pédagogie »*, a-t-il martelé à l'adresse de l'élu. De son côté, Jérôme Darques a défendu bec et ongles **des services que sa commune et ses habitants ont perdus** : la collecte de verre en porte-à-porte est passée de deux à une par mois, l'accès à la déchetterie de Steenbecque pour les agents municipaux qui collectent les déchets sauvages, des bennes à verre qui débordent et des nouveaux habitants qui n'auront pas de bacs pour les déchets recyclables. *« La taxe d'ordures ménagères augmente avec une perte de service dans certains territoires »*, ne décolère-t-il pas.

Dialogue de sourds

Alors le ton monte, les échanges sont musclés, la parole est coupée. Pendant quelques minutes, **c'est à qui parle le plus fort**. Philippe Bruteele ne compte pas baisser la voix et veut répondre à chaque accusation du maire de Morbecque. *« Pour les déchetteries, il y a une règle. Je me suis fait fort de vous l'expliquer. Je suis venu rencontrer les professionnels. Steenbecque est la huitième régie du Smictom. Elle possède le même fonctionnement, le même règlement que les sept autres régies. C'est une question d'équité sur le territoire. »*

L'accusation de trop pour Philippe Pruvost, élu de la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL) : celle **des déchets sauvages** nombreux à Morbecque car proche de Merville et de la CCFL avec sa redevance incitative. Jérôme Darques est persuadé que pour moins payer de poubelles, certains habitants de Flandre-Lys viennent les jeter sur le territoire de sa commune. *« C'est le discours habituel qui mérite que vous apportiez des preuves ! »* Aucun des deux hommes n'a fait de concession. **Les débats risquent d'être animés** durant les prochains mois.

*Boëseghem, Morbecque, Steenbecque, Thiennes

L'arrivée de Morbecque au SMICTOM des Flandres fait du bruit

4-5 minutes

Le maire de Morbecque, Jérôme Darques, siégeait au Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) des Flandres pour la première fois lundi. Une entrée en matière fracassante accompagnée d'échanges tendus avec le président, Philippe Brouteele.

Par Marc Le Tellier | Publié le 16/03/2021

Depuis l'intégration de feu la communauté de communes de la Voie romaine (CCVR) au SMICTOM, le 1er janvier, les signes avant-coureurs ne manquaient pas : une prise de position furibarde contre [le nouveau fonctionnement de la déchetterie de Steenbecque](#), puis un coup de gueule sur [la non-prise en charge des dépôts sauvages par le SMICTOM](#).

La situation s'est encore envenimée **au moment d'élire un nouveau membre au bureau du bureau syndical**. Philippe Pruvost, vice-président de la communauté de communes Flandre-Lys, était en lice, de même que Jérôme Darques. En guise de discours de candidature, le maire de Morbecque n'a pas fait dans la demi-mesure : « *Quatre communes de l'ex-CCVR et Blaringhem viennent de rejoindre, à marche forcée peut-être, le SMICTOM. Je suis surpris qu'une personne en dehors du territoire de la CCFI se présente.* »

Philippe Pruvost élu, sous les applaudissements ironiques de Jérôme Darques, ce dernier a énuméré pêle-mêle ses griefs contre le SMICTOM. À commencer par les dépôts sauvages dans la forêt de Nieppe attribués aux Mervillois, qui jettent « *à droite, à gauche* » pour payer moins. Ce qui a fait sortir de ses gonds le président, par ailleurs élu en Flandre-Lys : « *Je vous demande d'apporter la preuve de ce que vous avancez.* »

« Dégradation extraordinaire du service »

Point par point, Philippe Brouteele va répondre aux attaques. Le refus des dépôts sauvages des collectivités et des professionnels à la déchetterie de Steenbecque ? « *Je ne suis pas doué, je manque de pédagogie pour vous expliquer, a-t-il ironisé. Les déchetteries du SMICTOM fonctionnent en régie. Steenbecque est la huitième,*

intégrée avec le même fonctionnement. Je suis président pour faire respecter l'équité dans l'accès aux déchetteries du territoire. »

Le recours provisoire aux sacs de tri pour les nouveaux habitants de l'ancienne CCVR, « *choix aberrant* » selon Jérôme Darques ? « *On ne va pas faire l'acquisition de bacs pour les remplacer en janvier 2022. »* La « *dégradation extraordinaire* » du service, comme le passage de deux à une collecte du verre en porte-à-porte chaque mois, mais des cotisations en hausse (*lire aussi par ailleurs*) ? « *Nous avons été saisis par la CCFI dans les derniers mois du marché de l'ex-CCVR. Il a fallu trouver une solution rapide, nous avons chamboulé le système. Vous estimez que le service s'est dégradé, mais votre collecteur (Baudalet, NDLR) n'a pas changé. »*

Danièle Mametz, maire de Boëseghem, a invité son homologue morbecquois à « *rediscuter* » de ses griefs ailleurs qu'en comité syndical. Car l'année de « *transition* » du SMICTOM prépare, entre l'harmonisation des marchés et la mise en place de la redevance incitative, des transformations majeures.

Pourquoi le coût de service du SMICTOM augmente de presque 20%

C'est l'une des conclusions du budget primitif 2021, présenté lundi à Hazebrouck aux élus du comité syndical. Le coût de service du SMICTOM augmentera de 19,11 % cette année, soit 1,96 M €. Philippe Brouteele a apporté des explications sur cette évolution, qui avait fait réagir le maire de Laventie, Jean-Philippe Bonnaert, et le Morbecquois Jérôme Darques.

L'intégration de cinq nouvelles communes (Thiennes, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Blaringhem) occasionne un surcoût de 700 000 euros. L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur l'incinération représente à elle seule 150 000 euros. Comment la CCFI va-t-elle répercuter cette hausse ? Il en sera discuté en conseil communautaire ce mardi soir : les élus doivent se pencher sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le syndicat des déchets valide le choix de terrain pour la nouvelle déchetterie à Hazebrouck

Par Marie Lagedamon

3 minutes

Qui fréquente la déchetterie d'Hazebrouck sait combien son accès est devenu inadapté. En conseil municipal ce mercredi, le maire a présenté le terrain retenu pour le nouveau projet.

Par Marie Lagedamon | Publié le 25/03/2021

La déchetterie d'Hazebrouck, rue du Milieu, est sous-dimensionnée et mal située. « *La déchetterie représente un vrai danger sur la route d'accès, puisque des files des deux côtés se forment certains moments en face du Drive de Leclerc* », rappelait encore il y a un mois Philippe Brouteele, le président du syndicat de traitement des déchets (SMICTOM). Des panneaux d'interdiction de stationner ont été récemment installés, sans effet ou presque sur les embouteillages, récurrents, en particulier les jours de beau temps.



La déchetterie d'Hazebrouck est victime de son succès.

Il y a donc urgence à trouver une solution. [Le projet d'extension évoqué sous le précédent mandat avait été abandonné](#), car la station d'épuration devra elle-même être un jour agrandie. Mercredi soir, en préambule de la réunion de conseil municipal, le nouveau maire, Valentin Belleval, a indiqué qu'une proposition de terrain

avait été faite au SMICTOM, qui l'a validée.

Un futur « parc d'énergies renouvelables »

Le futur site sera situé rue de Vieux-Berquin, à l'arrière du terrain de foot et de l'entreprise ABL Aluminium (en face du parking de l'AFPA). Cette implantation permettra « la reconversion de la friche industrielle MHC dans un projet mixte qui couplera une nouvelle déchetterie et un projet de développement économique porté par un privé », a indiqué l'édile.



Le terrain accueillant la nouvelle déchetterie, à l'arrière de cette friche industrielle, rue de Vieux-Berquin, ferait 1,4 hectare de superficie.

Les arguments qui expliquent le choix de cet endroit ? « Limiter les risques liés à l'accès au site, avoir une déchetterie plus adaptée, plus grande, plus moderne et surtout la volonté de créer une véritable synergie avec les acteurs déjà présents sur place, l'unité de méthanisation et la chaufferie Dalkia, avec un véritable parc d'énergies renouvelables. » Les études menées par le SMICTOM vont pouvoir être lancées et devraient s'étendre jusqu'à l'an prochain, pour une ouverture de la nouvelle déchetterie espérée en 2023.

Ordures ménagères : l'arrivée de la redevance incitative se prépare

Audrey Rohrbach-Minette

4-6 minutes

Budget

Aujourd'hui, les habitants de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) paient chaque année une taxe pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, peu importe la quantité de déchets jetés. Un grand changement s'annonce avec l'arrivée, l'année prochaine, de la redevance incitative. En clair, chacun paiera en fonction de ce qu'il jettera.

Par | Publié le 23/03/2021

Le chantier est d'envergure. Il va falloir équiper les foyers de poubelles avec puce, facturer individuellement le service des ordures ménagères et sensibiliser les habitants **pour qu'ils trient mieux, mais surtout qu'ils jettent moins.**

Aucun élu, que ce soit à la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) ou au Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) des Flandres, ne veut rater ce virage incontournable et impératif. **La Flandre-Lys a essayé les plâtres en mettant en place la redevance incitative dès 2012.** Les habitants ont pris la mesure de ce que leur coûtaient leurs poubelles. Cher, trop cher, pour une partie d'entre eux.

Un an de mise en place

« Nous devons réaliser un grand travail de fond sur la redevance incitative. Elle implique des changements importants dans la vie des habitants », observe Valentin Belleval. Le président de la CCFI veut tenir le calendrier fixé au Smictom. **La bascule vers le nouveau système se fera au 1er janvier 2022.** *« La redevance incitative sera instaurée selon la volonté des maires de la CCFI »,* insiste-t-il.

Lire aussi : [L'entrée fracassante de Morbecque au syndicat des ordures ménagères de Flandre](#)

Si les équipements et les nouvelles habitudes doivent se mettre en place au 1er janvier 2022, la nouvelle tarification sera effective un an plus tard. *« 2022 sera une année blanche »,* précise Philippe

Brouteele, président du Smictom. Le syndicat n'aura donc plus à gérer deux systèmes différents, l'un en CCFI et l'autre en CCFL. Les pratiques et les marchés seront harmonisés. Philippe Brouteele espère pouvoir obtenir de meilleurs tarifs par les prestataires.

Équiper chaque foyer de poubelles spécifiques

Déjà les budgets de la CCFI, comme du Smictom, affichent des dépenses supplémentaires en prévision des changements à venir dans les collectes. La CCFI prévoit d'emprunter 1,5 million en 2021 pour financer l'étude sur la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI). Les ordures ménagères constituent l'un des postes de dépenses de fonctionnement pointe Didier Tiberghien, conseiller délégué en charge du budget : 14,6 millions prévus en 2021.

[Lire aussi : La réduction des déchets, priorité du nouveau mandat de Philippe Brouteele](#)

Quant au Smictom, il prévoit d'emprunter 2,2 millions d'euros pour acheter des bacs de collecte, en clair des poubelles qui seront munies d'une puce pour pouvoir facturer chaque foyer en fonction du nombre de fois qu'il sort sa poubelle dans l'année.

Séparer les épluchures et restes de table ?

Le système qui se mettra en place au 1er janvier 2022 en CCFI n'est pas encore connu dans le détail. Une autre dépense exceptionnelle est prévue en 2021 par le Smictom pour répondre à une demande conjointe de la CCFI et de la CCFL. 65 000 euros sont inscrits au budget 2021 pour **la réalisation d'une étude sur la collecte des biodéchets** (restes de viande, épluchures...). Ne resteraient dans la poubelle noire que les déchets qui ne peuvent pas être valorisés. Ces derniers finiront brûlés à Flamoval, le centre de valorisation énergétique situé à Arques, dans le Pas-de-Calais.

La future déchetterie d'Hazebrouck s'installera rue de Vieux-Berquin

Marie Jourdin

5-6 minutes

Projet

Un terrain a été trouvé par la municipalité d'Hazebrouck pour remplacer la déchetterie de la rue du Milieu, devenue trop petite. C'est au niveau de la friche MHC que le nouvel équipement s'installera. L'ouverture est espérée pour 2023.

Par | Publié le 31/03/2021

La déchetterie d'Hazebrouck, située rue du Milieu, est devenue **trop petite**. Le Smictom des Flandres, syndicat qui s'occupe de la collecte et du traitement des déchets, [souhaite en construire une nouvelle depuis plusieurs années](#). Problème : aucun terrain n'avait été proposé jusque-là par la Ville.

C'est désormais chose faite. La municipalité souhaite que la nouvelle déchetterie s'installe **rue de Vieux-Berquin, sur un terrain à l'arrière de la friche MHC**, à proximité des terrains de foot. « *Ce site accueillera un projet mixte de déchetterie et de développement économique porté par un privé* », a annoncé Valentin Belleval, le maire lors du conseil municipal du 24 mars.

« Ce site accueillera un projet mixte de déchetterie et de développement économique. »

Le terrain proposé, et validé par le Smictom, permettra de pallier les problèmes de sécurité liés à l'accès de la déchetterie. Actuellement, les jours d'affluence, une longue file de voitures stationne sur la rue du Milieu en attendant de pouvoir entrer.

Une voie d'accès dédiée

La nouvelle déchetterie sera située à l'écart de la route et aura sa voie d'accès dédiée. « *L'endroit est idéal* », pointe Philippe Brouteele, le président du Smictom. « *Il s'agit d'une friche, le lieu est moins fréquenté que la rue du Milieu et tout prêt de l'unité de méthanisation.* »

Car l'implantation rue de Vieux-Berquin permettra aussi de travailler **en synergie avec l'unité de méthanisation et la chaufferie Dalkia**. « On pourra envisager une connexion directe avec la valorisation des déchets verts à l'unité de méthanisation », présente Valentin Belleval. « On a déjà une convention avec Agri Méthazebrouck : la benne de déchets verts de la déchetterie d'Hazebrouck va à l'unité de méthanisation. Là, il ne faudra plus transporter les déchets. On pourra aménager un quai qui pourra desservir directement l'unité de méthanisation », se réjouit Philippe Brouteele.

Le calendrier conditionné aux finances

Les études de maîtrise d'œuvre du projet sont programmées pour cette année. 250 000 euros ont été prévus au budget 2021 du Smictom pour les réaliser. L'objectif, pour la mairie, est que **le chantier débute en 2022** pour une livraison de la déchetterie courant 2023. Valentin Belleval a demandé au Smictom de faire de la déchetterie d'Hazebrouck une priorité.

« *Le nerf de la guerre, c'est l'argent* », souligne de son côté Philippe Brouteele. Le projet de la déchetterie d'Hazebrouck est **en deuxième position, derrière celle de Merville**, dans le planning du Smictom. « *Si on peut faire les deux, on le fera, mais il faut que la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) verse au Smictom les sommes totales prélevées au titre de la taxe d'ordures ménagères* », poursuit le président.

Actuellement, la CCFI reverse 8,4 millions d'euros sur les 13 millions prélevés. « *Si la CCFI ne finance pas, le chantier d'Hazebrouck sera forcément décalé dans le temps.* »

Le projet de la déchetterie d'Hazebrouck est estimé entre **1,2 et 1,5 million d'euros**.

Plus de 55 369 entrées sur une année

La déchetterie d'Hazebrouck comptait, en 2019, 55 369 entrées. Ce qui en fait la quatrième déchetterie la plus fréquentée du territoire du Smictom des Flandres. « *Elle va reprendre de la vigueur dès qu'elle sera plus accessible* », confie Philippe Brouteele, le président du Smictom.

La déchetterie la plus fréquentée est celle de Laventie avec 73 206 entrées, suivie par celles d'Estaires (61 435 entrées) et de Bailleul (58 024 entrées).

Flandre : des sacs de tri verts distribués jusqu'à la fin de l'année

2 minutes

Le SMICTOM des Flandre a fait l'acquisition de 500 000 nouveaux sacs de tri afin de faire la jonction avec la mise en place de conteneurs, probablement en 2022.

Par M. L. T. | Publié le 31/03/2021

Les trottoirs des communes de Flandre vont prendre des couleurs. [Le SMICTOM des Flandres](#), syndicat qui orchestre la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, vient en effet d'opter pour de nouveaux sacs de tri. Les derniers contenants blancs, [souvent critiqués pour leur fragilité](#) et des liens qui cassent facilement, viennent d'être distribués lors d'une campagne de porte-à-porte à Nieppe. Les nouveaux arriveront dans les foyers hazebrouckois à partir de la semaine prochaine puis ils seront distribués à Bailleul. Fabriqués à partir d'amidon et d'huile de chardon en Italie, réputés plus solides, ils coûtent sensiblement le même prix que les anciens.

Les mairies des communes concernées (Bailleul, Borre, Flêtre, Hazebrouck, Le Doulieu, Nieppe, Merris, Méteren, Neuf-Berquin, Pradelles, Saint-Jans-Cappel, Steenwerck, Strazeele, Vieux-Berquin et Wallon-Cappel) seront approvisionnées en rouleaux de sacs verts à disposition des habitants.

Morbecque : des compteurs électriques retrouvés dans les fossés

Marie Jourdin

4-6 minutes

Incivilités

Quatre anciens compteurs ont été ramassés par l'association Morbecque environnement. Enedis a été alerté pour retrouver d'où ils viennent.

Par | Publié le 30/03/2021

C'est une drôle de découverte qui a été faite la semaine dernière par l'association Morbecque environnement. **D'anciens compteurs électriques** ont été retrouvés dans des fossés au Parc. « *Nous en avons retrouvé un au niveau de la maison forestière et plusieurs rue de la passerelle* », relate Samuel Gavois, président de Morbecque environnement.

Morbecque environnement ainsi que la municipalité ont contacté Enedis pour pouvoir remonter **l'origine de ces compteurs grâce à leur numéro**. « *Il y a eu une campagne d'installation de compteurs Linky en janvier, est-ce qu'un prestataire aurait jeté les compteurs dans le fossé ?* » s'interroge Samuel Gavois. En fonction du retour, **une plainte** pourrait être déposée.

De nombreux dépôts sauvages

La commune de Morbecque fait face à de nombreux **dépôts sauvages** sur son territoire. Il y a quelques jours, des sacs poubelles ont été retrouvés drève du train de Loos, la semaine d'avant c'est **du mobilier** qui avait été retrouvé par une conseillère municipale aussi drève du train de Loos côté Souverain/Sec-Bois.

[Lire aussi : L'accès à la déchetterie refusé aux communes : le coup de gueule de la mairie de Morbecque](#)

« *Sur 3-4 semaines, on doit être sur 4 ou 5 dépôts recensés* », compte Samuel Gavois. « *C'est énorme ce qu'on retrouve* », commente Jérôme Darques, le maire.

Pour expliquer cette situation, l'élu met en avant **les règles d'accès à la déchetterie plus complexes** depuis l'arrivée de la

des déchets. Il pointe aussi le fait que les communes voisines de la **communauté de communes Flandre Lys payent leurs déchets au poids**

« Les gens sont incités à déposer leurs déchets en dehors de chez eux, justifie-t-il. Et ce n'est que le début, quand la taxe incitative passera en CCFI, je n'imagine même pas. »

« Il y en a partout »

Pour Philippe Brouteele, président du Smictom, il n'y a pas plus de dépôts sauvages à Morbecque qu'ailleurs. « Il y en a partout. Ça arrive dans toutes les forêts malheureusement », confie-t-il. Et de rappeler que les équipes du Smictom interviennent rapidement sur appel de la commune pour nettoyer les dépôts sauvages constatés.

L'affaire du scooter, toujours pas résolue



En mars 2020, l'épouse de Samuel Gavois découvre la carcasse d'un scooter au beau milieu de la forêt de Nieppe. La gendarmerie a été contactée pour retrouver le propriétaire du deux-roues grâce à la plaque d'immatriculation présente elle aussi en forêt, à côté de ce qu'il reste du deux-roues. Un premier contact est fait en mars, puis en juillet sans retour ni avancée. En septembre, Samuel Gavois apprend, via la mairie, que l'enquête de gendarmerie aurait permis de remonter jusqu'au propriétaire. *« Il l'aurait abandonné là parce qu'il ne savait pas où le mettre »*, relate le président de Morbecque environnement. Le propriétaire est censé venir le rechercher sous peine d'une astreinte financière.

Malgré cette avancée, le scooter ne bouge pas. Et un an après sa découverte, il est toujours là en forêt. *« On ne sait plus trop quoi faire »*, confie Samuel Gavois. Morbecque environnement a contacté l'Office national des forêts (ONF), propriétaire des lieux, et a interpellé la gendarmerie via une publication sur Facebook. Contactée, la brigade de gendarmerie d'Hazebrouck dit ne pas être au courant de cette affaire. Le commandant de brigade devrait contacter Samuel Gavois pour se rendre sur place. Avec la plaque d'immatriculation, le propriétaire pourra être mis en demeure de

MERCREDI 7 AVRIL 2021

À LA UNE | 5

DÉCHETS

Le maire de Merris réclame la fin des collectes spécifiques

Le discours d'Yves Delfoie ne varie pas depuis plusieurs années. Le maire de Merris s'est de nouveau exprimé sur la collecte des déchets verts et du verre en porte-à-porte.

AURÉY BOKRBAKH-MINETTE

Il a de la suite dans les idées. C'est d'ailleurs lui qui le dit. Yves Delfoie n'en démord pas. Le maire de Merris ne comprend pas pourquoi le Smicrom des Flandres maintient la collecte des déchets verts en porte-à-porte à Bailleul et à Hazebrouck. Aucune autre commune dépendant du Smicrom ne bénéficie de ce service.

« Je suis étonné encore une fois qu'on maintienne le ramassage des déchets verts, en porte-à-porte, à Hazebrouck et Bailleul. Si ce service est offert par ces communes, il peut être pris en charge par ces communes », intervient-il le lundi 15 mars lors de la réunion du Smicrom.

Ce soir-là, les élus votaient le budget et le président du syndicat, Philippe Brouteole insistait sur le coût de service qui augmente. « Plus 20 euros d'augmentation par

an et par habitant quand même ! », observe Jean-Philippe Bonnaert, maire de Laventie.

« C'est un choix politique de mettre fin à certaines collectes spécifiques. »

Philippe Brouteole

« J'ai de la suite dans les idées et dans les recherches d'économies. Il faut qu'on arrête la collecte en porte-à-porte du verre et des déchets verts », revient-il à la charge vers la fin de la réunion.

À LA COTÉ DE TRANCHER

Pour Philippe Brouteole, cette interpellation est justifiée. Mais le président du Smicrom est clair : ce n'est pas lui qui doit prendre la décision de stopper ces collectes spécifiques. « J'entends votre remarque.

Là, c'est un choix politique de mettre fin à certaines collectes spécifiques. Je vous encourageais à faire votre remarque en CCFI car c'est dans cet organe-là que se prend cette décision. Le Smicrom applique. »

La collecte des déchets verts en porte-à-porte concerne Bailleul et Hazebrouck. Celle du verre, les communes de Caestre, Ebblinghem, Hondeghem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, soit l'ancienne communauté de communes de l'Houtland. Mais aussi Blaringhem, Boilinghem, Norbecque, Steenbecque et Thiennes, qui viennent d'intégrer le syndicat d'ordures ménagères. ■

SUR LE WEB

Rejoignez-nous sur www.indicateurdeflandres.fr



La collecte des déchets verts en porte-à-porte à Hazebrouck et Bailleul est régulièrement pointée du doigt.

Faut-il permettre aux communes l'accès aux déchetteries du SMICTOM ?

En janvier, Jérôme Darques, maire de Morbecque, avait poussé une grosse colère au sujet de la déchetterie de Steenbecque. Passée sous le giron du SMICTOM le 1^{er} janvier, elle n'est plus accessible aux communes. Faut-il permettre aux villes et villages d'utiliser ces équipements ? Il y a les pour et les contre.

PAR GEORGOY DE SAINT GILLES
kazbrock@voixdunord.fr

FLANDRE

OUI

Bruno Fichoux, maire d'Estaires, est à fond pour et depuis plusieurs années : « J'aimerais que les professionnels et les communes puissent aller en déchetterie en payant bien sûr. Ce serait beaucoup plus facile pour tous et ce serait une économie pour les collectivités qui doivent payer des tonnes. » L'élu ajoute qu'il faut le prévoir lors de la construction des futures déchetteries de Merrille et d'Hazebroeck : « Toutes les communes seraient intéressées, au moins pour les déchets verts. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas étudié. »

Jérôme Darques, maire de Morbecque, plaide aussi pour cette solution qui était la sienne avant le 1^{er} janvier. En effet, la déchetterie de Steenbecque, construite par l'ancienne communauté de communes de la Voie romaine, était exploitée par Baudalet. Morbecque, Steenbecque, Thiennes et Boeseghem pouvaient y aller librement. Avec la fin du contrat avec Baudalet, le SMICTOM en a repris la gestion. « C'est incroyable de ne plus pouvoir y aller, » dit Jérôme Darques, « cela veut aussi dire que l'on trie moins bien. » Clairement, au sein du SMICTOM, il n'y a pas une majorité d'élus voulant changer les choses.

NON

Du côté d'Haubeek, où une nouvelle déchetterie doit être mise en service fin 2023, la question ne se pose pas : « Nous avons fait un mini-centre de tri, explique Hervé Delva, conseiller municipal délégué à la propreté de la ville, nous pouvons ainsi mieux valoriser les déchets. » Lui ne réclame pas un accès à la déchetterie.



Les avis divergent quant à l'accès ou non des communes aux déchetteries. Ici, celle de Bailleul. PHOTO: MICKY ZONARE

Pareil pour Serge Olivier, à Neuf-Berquin : « Nous avons une benne de déchets verts et quand nous avons un surplus, nous faisons appel à un prestataire. Je préfère rester comme ça, ça me coûte moins cher. »

Pour Elizabeth Boudet, maire de Méteren et vice-présidente du SMICTOM : « C'est très compliqué car il faut un contrôle d'accès et le volume de déchets ne serait pas assez élevé. La question a déjà été étudiée mais aujourd'hui ce

n'est pas une priorité, il y a vraiment de gros sujets pour le SMICTOM qui passent avant. » Joël Duyck, qui aura un équipement flamboyant neuf dans deux ans, veut qu'à côté de la structure du SMICTOM un espace soit dédié aux professionnels et collectivités : « Il sera géré par un opérateur privé mais ce sera plus pratique pour tout le monde. »

Philippe Broutelet, le président du syndicat, ouvre une porte pour mettre tout le monde

d'accord : « Si la redensité incitative se met en place, les communes vont devoir payer pour leurs déchets, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elles participeraient alors au fonctionnement des déchetteries et cela pourra rendre possible leur accès, peut-être sous forme de rendez-vous. » Selon lui, certaines communes de Flandre-Lys, où la redensité incitative est en place, ont l'autorisation d'aller en déchetterie en fonction de leur besoin. ■

Et le SIROM ?

Le SIROM des Flandres, ce sont 6 déchetteries (Ariska, Bierus, Cappelle-Brouck, Hondschote, Steenvoorde et Wormhout), pour 90 500 habitants répartis dans 64 communes. Le SMICTOM compte 118 300 habitants dans 35 communes et dispose de 7 déchetteries (Hazebroeck, Layennie, Nieppe, Steenbecque, Bailleul, Ibbinghem et Estaires). Pour Francis Ampen, maire d'Arneke, l'utilisation de la déchetterie « est quotidienne à certaines périodes de l'année. Nous y allons essentiellement pour les déchets verts. Ça n'a jamais posé de problème. » L'accès est gratuit pour les communes et « cela représente un gros volume », ajoute Francis Ampen. Lui ne se verrait pas prendre une benne pour le village : « Tout le monde pourrait jeter déchets et ce dériverait rapidement. » ■

Quid des professionnels ?

Marc et Fils, artisan installé à Steenbecque, avait pesté contre l'interdiction d'accéder aux déchetteries depuis le 1^{er} janvier. Trois mois après, il n'a pas eu de chantier nécessitant d'aller jeter des gravats. Pour Philippe Broutelet, président du SMICTOM (syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) des Flandres, la solution est toute trouvée : « Il existe des déchetteries pour les professionnels à Merrille, Hazebroeck et Bailleul, c'est largement suffisant pour le

territoire. » Pourtant, sur le territoire du SIROM, qui va d'Hondschote à Saint-Sylvestre-Cappel, un système de coupon payant est mis en place pour les artisans : « Le territoire n'est pas le même, plaide le président du SMICTOM. Il y a beaucoup de commerces et d'entreprises rien qu'à Bailleul, Nieppe et Hazebroeck. Ce serait ingérable. Et puis, est-ce le rôle d'une collectivité de faire le travail d'un prestataire privé, en l'occurrence Baudalet, au risque de compromettre son activité et des emplois ? » ■



Quand la déchetterie de Steenbecque était gérée par Baudalet, les communes et professionnels pouvaient y aller.

07/04/2021 Indicateur

FLANDRE

Fini les sacs blancs, place aux sacs verts !



On les a connus jaunes, puis blancs. Désormais, ils seront verts ! De nouveaux sacs pour les déchets recyclables vont faire progressivement leur apparition sur le territoire du Smictom, syndicat qui gère la collecte et le traitement des déchets.

Ils arriveront dans 15 communes : Bailleul, Borre, Flêtre, Hazebrouck,

Le Doulieu, Nieppe, Merris, Méteren, Neuf-Berquin, Pradelles, Saint-Jans-Cappel, Steenwerck, Strazeele, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel. Comme les sacs blancs, les sacs verts sont biodégradables et conservent la même taille. Ces nouveaux sacs sont fabriqués à base d'huile de chardon et d'amidon.

Déchetterie d'Estaires: Bruno Ficheux outré de ne pas avoir été prévenu, « mauvaise foi » répond le SMICTOM

Par Marie Lagedamon

4-5 minutes

Lundi soir, le SMICTOM a annoncé qu'en raison de la dangerosité de la plateforme de la déchetterie d'Estaires, l'accès allait en être restreint à partir de la semaine prochaine. Sur Facebook, le maire Bruno Ficheux reproche au président du syndicat de déchets de ne pas l'avoir averti. Philippe Brouteele assume et parle de « mauvaise foi ».

Par Marie Lagedamon | Publié le 23/04/2021

L'affront est porté depuis la page Facebook de la ville d'Estaires qui partage, jeudi matin, un courrier du maire, Bruno Ficheux, au président du SMICTOM, Philippe Brouteele, courrier que ce dernier déclare ne pas avoir reçu.

L'édile dit avoir « appris ce jour par voie de presse et avec stupéfaction la fermeture envisagée très prochainement de la déchetterie située sur le territoire d'Estaires. Dans l'article, j'apprends également que, dès le début de la semaine prochaine, une restriction drastique ne permettra plus qu'à un seul véhicule à la fois d'accéder à la plateforme (...) je suis consterné que vous n'ayez pas jugé utile de me tenir officiellement informé de cette situation. »

Philippe Brouteele souhaite répondre à ce qu'il qualifie de « manipulation de l'opinion publique pour faire le buzz » : « J'ai informé en priorité les élus du SMICTOM lundi et si M. Ficheux n'a pas été informé officiellement, il y a un Estairois dans le bureau, M. Henneon. » Une communication sera faite dans les prochains jours, assure le président du syndicat des déchets.

« Un monument de mauvaise foi »

« Depuis 2014, suite à votre élection à la présidence du SMICTOM et à votre prise de responsabilité, je n'ai jamais été destinataire d'aucun diagnostic de cet équipement. Je prends acte du rapport du bureau technique (APAVE) soulignant l'état d'obsolescence de la plateforme, il m'apparaît toutefois inconcevable de s'en

apercevoir du jour au lendemain », poursuit Bruno Ficheux dans le post partagé. Ce rapport de l'organisme de contrôle partenaire du SMICTOM juge très dangereuse la plateforme vieillissante de la déchetterie d'Estaires, d'où [la décision du SMICTOM d'en restreindre l'accès à partir du jeudi 29 avril](#). « Cela fait plusieurs années qu'Estaires a besoin d'un nouvel équipement, répond Philippe Brouteele. Un projet de [super déchetterie Merville-Estaires](#) avait même été annoncé en 2017. Qui était président de la CCFL à l'époque ? On a attendu mais la situation est restée bloquée. S'il n'y avait pas eu de [brouille avec Merville](#), la nouvelle déchetterie aurait pu être faite. À ce jour, nous n'avons toujours aucune proposition de terrain de la part de la commune, à l'inverse de Merville. Il y a là un monument de mauvaise foi. »

Les études viennent d'être lancées pour de nouveaux équipements [à Merville](#) et [Hazebrouck](#). Quant à la déchetterie d'Estaires, le SMICTOM va envisager le démontage du quai et un réaménagement temporaire des bennes dans l'attente d'une solution pérenne.

Un accès restreint à Estaires, des ouvertures élargies à Laventie et Merville

Le SMICTOM a conscience des difficultés engendrées par cet accès restreint à la déchetterie d'Estaires, accès restreint uniquement à la plateforme (un seul véhicule à la fois) **à partir de jeudi 29 avril**. « C'est ce que nous recommandons l'APAVE pour des raisons de sécurité », précise Philippe Brouteele. Les bennes seront réaménagées en bas du quai pour faciliter les dépôts, des effectifs supplémentaires vont être déployés sur place pour filtrer et orienter les véhicules. Les jours d'ouverture des structures voisines vont être étendus. **Les déchetteries de Merville et Laventie seront désormais ouvertes du lundi au samedi** (donc le mercredi en plus à Merville et le jeudi à Laventie). À Laventie, les horaires seront aussi élargis : ouverture une heure plus tôt le matin et une demi-heure plus tard le soir, soit de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30 (limite imposée par le couvre-feu).

Estaires : ce qui change ce jeudi à la déchetterie

Par La Voix du Nord

1 minute

Les règles d'utilisation de la déchetterie, vieillissante et dangereuse, sont modifiées à partir de ce jeudi.

Par La Voix du Nord | Publié le 27/04/2021

Attendez-vous à patienter rue du Courant. À partir de jeudi, l'accès à la plateforme de la déchetterie la plus fréquentée de notre territoire sera limité à un véhicule, [à cause de la corrosion de la structure](#).

Les bennes à gravats et à cartons seront disposées en bas de la plateforme et une troisième à végétaux sera installée à quai. Le SMICTOM encourage l'accès aux déchetteries de Laventie et Merville, qui seront ouvertes du lundi au samedi.

La déchetterie de Merville accepte les végétaux, les gravats et les cartons. Pour les encombrants, le bois, la ferraille et le mobilier, il convient de se rendre à Laventie.

Collectes des déchets en Flandre : ce que pourraient changer les nouveaux marchés

Par Marc Le Tellier

4-5 minutes

Les 35 communes adhérentes du SMICTOM des Flandres bénéficient aujourd'hui de prestations différentes. Le 1er janvier 2022, elles passeront à un marché de collecte unique. Tour d'horizon des changements à attendre.

Par Marc Le Tellier | Publié le 26/04/2021

1

Des bacs... et des sacs malgré tout

Sur le modèle de la CCFL, les habitants de Flandre intérieure utiliseront des bacs à partir de 2022. Le SMICTOM a d'ailleurs lancé une commande groupée avec le SIROM des Flandres. *« Deux bacs à minima équiperont les foyers »*, expose Philippe Broutelee, le président du SMICTOM. Un pour les ordures ménagères, un pour les déchets recyclables. Un troisième réservé aux bio-déchets pourrait faire son apparition mais rien n'est tranché : *« Je ne suis pas forcément favorable à ce troisième bac, il est déjà compliqué d'en faire accepter deux. »*

Si la décision de ramasser ces bio-déchets en porte-à-porte est prise, la collecte sera hebdomadaire. Rappelons que la date limite de mise en place de cette collecte est fixée au 1er janvier 2024 mais le SMICTOM s'y penche déjà pour bénéficier de financements de l'ADEME (10 euros par habitant). Pour autant, le nouveau fonctionnement ne signifiera pas la disparition des sacs. Des contenants prépayés seraient destinés aux occupants de maisons transformées en appartements, qui ne comportent pas de local à poubelles. Le SMICTOM réfléchit à ce *« système dérogatoire là où se pose un problème de stockage »*. La question de l'habitat collectif à proprement parler sera étudiée avec les bailleurs sociaux.

2

La collecte des déchets verts évolue

Les Bailleulois vivant dans les hameaux devront s'y faire. Le ramassage des végétaux à domicile disparaîtra, il sera réservé aux logements du centre-ville. Le nouveau marché des déchets verts à Hazebrouck et Bailleul sera signé pour une durée de trois ans, renouvelable. La ville d'Hazebrouck a demandé à conserver le service le temps que la nouvelle déchetterie, rue de Vieux-Berquin, entre en fonctionnement.

3

Les recyclables ramassés tous les quinze jours ?

La décision n'est pas arrêtée mais la collecte des bacs jaunes pourrait avoir lieu tous les quinze jours. C'est l'une des conditions fixées par Citéo (anciennement Eco emballages) pour participer financièrement à l'acquisition des bacs.

4

À Hazebrouck, la collecte du samedi soir devrait disparaître

Vingt-quatre tonnes ramassées en 2019, 22 en 2020.

Historiquement, les habitants et les commerçants de l'hypercentre d'Hazebrouck bénéficiaient d'une collecte le samedi soir. Elle permettait d'éviter que les sacs restent sur le trottoir jusqu'au ramassage du lundi. Coûteuse, elle est vouée à disparaître. En cas de suppression, le calendrier de ramassage évoluerait car les commerces sont fermés le lundi. « *Culturellement, cela serait forcément une révolution, a reconnu Philippe Brouteele. Et il y aurait inévitablement un effet domino.* »

TRAVAUX

Future déchetterie : les négociations se poursuivent



Philippe Brouteele a informé l'assemblée du Smictom de l'avancée du dossier de la déchetterie d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK Philippe Brouteele a lancé plusieurs fois en comité syndical du Smictom (Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) des appels du pied au maire d'Hazebrouck pour trouver un terrain pour la nouvelle déchetterie. C'est chose faite. Comme nous l'indiquions fin mars, elle sera située rue de Vieux-Berquin sur la friche MHC. « Entre la rue de Vieux-Berquin et la voie ferrée », précise Philippe Brouteele. Et à côté du méthaniseur Agri métha Hazebrouck. Une aubaine pour le Smictom. « Les déchets y seront directement déchargés. Plus besoin de passer par le chargement d'une benne », se réjouit le président.

Lundi 19 avril, il a montré aux élus

du Smictom le plan de la parcelle. « C'est une parcelle de 10 000 m², mais la zone de dépôt ne fait que 6 000 m² », regrette-t-il. Philippe Brouteele a demandé à disposer d'un terrain voisin pour obtenir une zone de dépôt de 10 000 m², une surface qui permet de mieux organiser la collecte et les déplacements pour fluidifier l'accès à la déchetterie.

En 2019, la déchetterie d'Hazebrouck, aujourd'hui située au bout de la rue du Milieu, totalise 55 369 entrées. Elle sature et n'est plus fonctionnelle. L'objectif est de mettre en service la nouvelle en 2023 si le Smictom dispose des ressources financières nécessaires, la déchetterie de Merville étant prioritaire. ■ AUDREY ROUBACH-MINETTE

COLLECTE



Reorganisation obligatoire dans les déchetteries

La déchetterie d'Estaires a été très fréquentée la semaine dernière. À compter de jeudi, un seul véhicule à la fois pourra accéder au haut de la plateforme. La file de véhicules en attente dans la rue devant s'allonger.

ESTAIRE La déchetterie est en bout de course. Comme celles de Bailleul, de Laventie et de Merville, elle vieillit prématurément au point de devenir dangereuse pour les usagers. Le Smictom doit s'adapter rapidement pour assurer le service mais aussi la sécurité de tous.

LES FAITS

• **Quatre déchetteries du Smictom étaient dans un état préoccupant** depuis les années 2013-2014 : Bailleul, Estaires, Laventie et Merville. En cause : leur structure métallique victime de la corrosion.
• **Les déchetteries de Bailleul et de Laventie ont été rebâties en 2017.**
• **Merville a dû fermer en urgence en novembre 2017** avant de rouvrir quelques mois plus tard dans une forme provisoire.
• **À Estaires, le Smictom n'a pas encore de proposition concrète** de terrain pour construire une nouvelle déchetterie.

AUDREY ROHRMACH-MINETTE

La plateforme métallique sur laquelle défilent les véhicules à la déchetterie d'Estaires est sous surveillance depuis plusieurs années. Le rapport rendu en février par la société de sécurité Apave est formel : annonce Philippe Brouteelle, images à l'appui, le président du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets (Smictom) des Flandres montre à l'assemblée d'Estaires pourquoi il va falloir restreindre l'accès à la déchetterie. Le dessous de la plateforme souffre de corrosion. Sa durée de vie ne serait plus que de

6 mois à un an. « Nous avons mis des étais pour consolider à certains endroits », indique Philippe Brouteelle. « Apave en demandait 10, nous en avons mis 78 », précise la directrice du syndicat.

ACCÈS RESTREINT À LA DÉCHÉTERIE D'ESTAIRE
Depuis l'annonce de cette mauvaise nouvelle, autant pour le Smictom que pour les habitants, Nathalie Hembert imagine toutes les solutions pour conserver au mieux le service. À compter de jeudi 29 avril, l'accès à la plateforme sera limité à un véhicule à la fois. L'accès au bas de quai, où seront réorganisés les bennes de carton/papier, de gravat et une benne de végétaux, sera possible sans restriction. « Vous imaginez le bazar qui va en être », lançait Philippe Brouteelle aux élus réunis en

comité syndical lundi 19 avril. Effectivement ! La déchetterie d'Estaires est très fréquentée. En 2019, le Smictom y dénombre 61 435 entrées, soit plus qu'à Hazebrouck (55 309 entrées), à Bailleul (58 024 entrées) ou encore à Merville (21 933 entrées). Pour cette dernière, la situation est particulière. Elle est en accès restreint depuis fin 2017 pour les mêmes raisons que celle d'Estaires : la vétusté prématurée de la plateforme métallique.

OUVERTURE SIX JOURS SUR SEPT À LAVENTIE ET MERVILLE

Heureusement, celle de Laventie avec ses 73 200 entrées par an est toute neuve. Mise en service en janvier 2017, elle a totalisé en 2019 73 200 entrées, 27 500 de plus qu'en 2018. La solution se trouve donc là.

« Nous allons ouvrir le jeudi aussi », annonce la directrice du Smictom. Vous pourrez donc aller à Laventie six jours sur sept. La déchetterie reste fermée le dimanche, mais en semaine ses horaires sont élargis pour absorber un flux plus important. Elle ouvrira une heure plus tôt et fermera 30 minutes plus tard : 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30. Les horaires de la déchetterie de Merville évoluent également : elle sera ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Des bennes vont y être ajoutées pour faciliter la collecte des végétaux, gravats et papiers/cartons.

Le Smictom fait « avec les moyens du bord » pour gérer l'urgence. Le syndicat a demandé une contre-expertise et envisage de démonter la plateforme pour sécuriser les lieux. ■

BRUNO FICHEUX « CONSTERNÉ »

Dans un courrier qu'il a diffusé sur la page facebook d'Estaires le 22 avril, il se dit « consterné » d'apprendre dans la presse la restriction de service à la déchetterie. « Depuis 2014, suite à votre élection à la présidence du Smictom et à votre prise de responsabilité, je n'ai jamais été destinataire d'aucun diagnostic de cet équipement. Je prends acte du rapport du niveau technique (APAVE) soulignant l'état d'obsolescence de la plateforme, il m'apparaît toutefois inconcevable de s'en apercevoir du jour au lendemain. Une façon de faire qu'a très peu goûté Philippe Brouteelle. « C'est de la manipulation de l'opinion publique pour faire le buzz », commente-t-il, rappelant que lorsqu'il était président de la communauté de communes Flandre-Lys, Bruno Ficheux avait proposé des terrains au Smictom jusqu'à imaginer une déchetterie commune pour Estaires et Merville à la zone d'activités de la Marianne, à proximité du méthaneur intercommunal qu'il souhaitait faire construire. Philippe Brouteelle estime qu'il devait d'abord prévenir les élus du Smictom, parmi lesquels un adjoint d'Estaires, François-Kavir Henneon.

À quoi ressemblera la future déchetterie de Merville ?

Après des années d'errements, de terrain en terrain, le site de la future déchetterie de Merville est enfin fixé : elle sera implantée sur la friche de la gare, près de la brasserie du Pays flamand. Le Smictom a inscrit à son budget plusieurs centaines de milliers d'euros pour procéder aux études nécessaires avant le lancement des travaux.

« Voici le deuxième jet », annonce Philippe Brouteelle en montrant le plan provisoire de la future déchetterie. Le site est grand. Il permet de mettre deux rangs de bennes. « Ce sera la plus grande déchetterie du Smictom. Elle est dimensionnée pour

26 bennes », détaille le président du Smictom. Il y aura deux accès : l'un par le quai Courbet pour les voitures et l'autre par la route de La Gorgue pour les camions.

Des négociations sont encore en cours pour acquérir un terrain supplémentaire. « C'est peut-être la solution pour pouvoir collecter des déchets professionnels », note Philippe Brouteelle. Ce service existe déjà à Bailleul et à Hazebrouck. « Le projet est sur de bons rails », se réjouit-il. Construits les déchetteries de Merville et d'Hazebrouck, voilà son objectif à l'horizon 2022 pour une ouverture en 2023.



Dans nos poubelles

L'éditorial

par Audrey Rohrbach-Minette

C'est le sujet du moment : les déchets. Où les jette-t-on ? Comment les gère-t-on ? Les questions sont nombreuses, les ambitions aussi. En témoigne cet investissement massif chez Danone à Bailleul. Le groupe français a choisi son usine flamande

« L'objectif est de mieux trier et de diminuer les ordures ménagères résiduelles, celles qu'on ne peut pas recycler. »

pour démarrer son projet de pots de yaourt recyclables ! Dans quelques mois, voilà un déchet qui ne finira plus enfoui ou incinéré. Le plastique utilisé pour fabriquer les pots de yaourt sera enfin recyclable. Une bonne nouvelle pour la planète, mais aussi pour les syndicats de traitement des ordures ménagères. Il sera plus facile et moins coûteux pour eux de trouver

une seconde vie à ces pots. D'autant que ça bouge pas mal du côté de nos poubelles. Les ambitions sont fortes pour réduire la part de déchets non recyclables. La communauté de communes de Flandre intérieure parle de la redevance incitative depuis plusieurs années, ça se concrétisera en 2022. En clair, les habitants d'Hazebrouck, Bailleul, Nieppe, Cassel, Steenvoorde et leurs environs paieront le service en fonction du nombre de fois où ils sortiront leurs poubelles. Les débats sont actuellement passionnés sur la quantité de déchets qui sera jetée dans la nature pour payer moins, sur le nombre de bacs que les habitants devront stocker chez eux... Des débats que la Flandre-Lys a connus il y a une quinzaine d'années. La France veut augmenter significativement la part des habitants en tarification incitative d'ici 2025. L'objectif est de mieux trier et de diminuer les ordures ménagères résiduelles, celles qu'on ne peut pas recycler. Ça promet pas mal de changement d'habitudes dans les familles. ■



EN BAISSÉ

Les ordures, pas l'équarrissage

Philippe Brouteels, président du Smictom, pointe la nature parfois très différente des dépôts sauvages. Des sacs de déchets verts, des compteurs électriques, comme à Morbecque récemment, des pneus, des déchets électroniques ou plastiques... « Il y en a des plus compliqués que d'autres... » Dernièrement, l'agent du Smictom a été appelé pour un cadavre de mouton dans un fossé. « Le Smictom s'occupe des déchets ménagers et assimilés. Là, ça relève de l'équarrissage », souligne-t-il, si jamais le cas devait se représenter dans une commune.

L'unité de méthanisation d'Hazebrouck réfléchit à des synergies avec la future déchetterie

Par Marie Lagedamon

4-5 minutes

Depuis 2018 dans la zone d'activités, entre la chaufferie biomasse et la voie ferrée, l'unité de méthanisation d'Hazebrouck ne gêne personne. La production d'électricité et de chaleur est vendue à EDF et à Dalkia. Avec l'annonce du projet de déchetterie à sa périphérie, de nouvelles synergies pourraient naître.

Par Marie Lagedamon | Publié le 29/04/2021

1

Un nouveau lieu de stockage

Benjamin Plancke et Michaël Sterckeman, [les deux agriculteurs à la tête de l'unité de méthanisation d'Hazebrouck](#), viennent de faire construire un nouveau hangar de 2 000 m². Depuis quatre ans, les quatre digesteurs de leur installation (400 m³ chacun) transforment le fumier de leurs exploitations, mélangé à des déchets verts. Ces végétaux sont ceux déposés dans les bennes de la déchetterie d'Hazebrouck, collectés en porte à porte ou issus des travaux d'entretien des espaces verts d'Hazebrouck. « Deux tiers de la matière qui entre dans le box sont ensuite épandus dans les champs, le reste étant transformé en gaz, mais c'est plus compliqué l'hiver, expliquent les associés. Nous avons un problème de stockage, d'où ce nouveau hangar. » Un entrepôt d'autant plus utile que le syndicat des déchets en Flandre mène plusieurs projets.



Renforcer les synergies, avec l'arrivée de la déchetterie

La déchetterie d'Hazebrouck va déménager [dans le prolongement de l'unité de méthanisation](#). « Les particuliers pourront directement déposer leurs déchets verts sur une dalle, sans le recours à une benne, imagine déjà le président du SMICTOM, Philippe Brouteele. Cela représentera une économie. » De quoi également alimenter les digesteurs voisins de l'unité.

Quant aux branchages recueillis et dont le volume, avec la future déchetterie, pourrait encore croître, **les deux agriculteurs testent différentes méthodes de broyage**. Transformés, les copeaux pourraient nourrir [la chaufferie bois de Dalkia, utilisant chaque année près de 10 000 tonnes de plaquettes, rebuts de scieries](#). « Nous avons des contacts mais rien n'est fait car il y a une réglementation à faire évoluer », précise Benjamin Plancke. L'objectif est clair : « Favoriser les synergies sur le territoire et trouver un cercle vertueux », défendent les deux agriculteurs.



Agrimétha compte quatre digesteurs, où sont détériorées les matières organiques (dont le lisier) qui, en chauffant dans des garages parfaitement clos, produisent du méthane, appelé aussi biogaz.

Traiter les biodéchets ?

L'an prochain, la collecte des déchets va passer en [redevance incitative](#). [Une réflexion est également lancée pour anticiper le tri des biodéchets](#) (les restes alimentaires, putrescibles), obligatoire à partir de 2024. Une matière qui pourrait être traitée par Agriméthas. Mais les éventuels reliquats de viande nécessitent une hygiénisation avant leur méthanisation. Un procédé mis en place par les frères Lievin, [dans leur grosse unité à Volckerinckhove](#) mais inexistant en Flandre intérieure, sauf au sein du groupe Baudalet. Benjamin Plancke et Michaël Sterckeman, prudents, veulent se donner le temps, « *nous sommes avant tout agriculteurs, pas dans l'univers du déchet* ». De son côté, la municipalité se félicite de voir, d'ici 2024, un « *véritable parc d'énergies renouvelables* » rue de Vieux-Berquin.

MAI 2021

lavoixdunord.fr

La forêt de Nieppe « ne peut plus avaler » tous les dépôts sauvages

Par Marc Le Tellier

6-7 minutes

C'est une goutte d'eau dans un océan. Pourtant, l'identification de deux des innombrables contrevenants soupçonnés de jeter des ordures en lisière de la forêt de Nieppe conduira à des poursuites judiciaires cet été. Une petite victoire au vu de l'ampleur de la pratique.

Par Marc Le Tellier | Publié le 02/05/2021

Pas vu, pas pris. Pris, poursuivi. Telle est la morale de l'histoire dont une habitante d'Aire-sur-la-Lys a, à son corps défendant, été l'héroïne. Symptomatique d'un phénomène en plein essor depuis un an, aux dires des élus et des représentants de l'ONF (Office national des forêts). Début janvier, [une grosse quantité d'ordures avait été découverte près de la maison forestière](#), entre Morbecque et Haverskerque. Le responsable présumé, un Saint-Venantais, **doit comparaître en juin au tribunal correctionnel de Dunkerque.**

« Cette dame déchargeait des poubelles tranquillement sur le parking. Il y avait plusieurs sacs entassés. Ça ne devait pas être son premier voyage. »

Bis repetita la semaine dernière au hameau du Parc, à l'entrée d'une drève. Une Clio bleue garée sur un parking rue de la Forêt attire l'attention de Thierry Follet. Le conseiller délégué aux déplacements doux à Morbecque, s'approche, intrigué par les agissements de l'automobiliste : « Cette dame déchargeait des poubelles tranquillement sur le parking. Il y avait plusieurs sacs entassés. Ça ne devait pas être son premier voyage. » L' élu morbecquois photographie les sacs, la plaque d'immatriculation, et demande des explications à la sexagénaire airoise, qui sera poursuivie : « Elle était un peu paniquée, m'a dit que ce n'était pas ses sacs. Cette dame est vite partie, en en laissant une partie sur place. »



Les agents des services techniques morbecquois ont récupéré les sacs laissés dans la forêt et un scooter abandonné... depuis plus d'un an. Ils ont été pris en charge par le SMICTOM des Flandres.

Thierry Follet n'est pas surpris. Machinalement, « *en lisière du bois, je jette toujours un œil aux drèves, aux parkings, aux chemins forestiers* ». Tomber sur des dépotoirs dans la forêt de Nieppe **fait partie de son quotidien**. L'ONF a en effet signé une convention avec l'association d'insertion Ormes activités : « *En six mois, nous avons retiré environ sept tonnes de déchets de la forêt. De la ferraille, du béton, qu'on peut attribuer à des artisans, mais aussi des chaises d'enfants, des matelas...* » **Sans compter les cartouches percutées ou les sacs d'ordures ménagères**. L'association hazebrouckoise [Ramassé c'est pesé](#) dénonçait vendredi un ramassage « *colossal et bien écœurant* » rue du Bois, entre le Parc et La Motte-au-Bois.

Face à la multiplication de ces incivilités, [Jean Ayello](#) se dit « *triste et révolté* » : « *La forêt ne peut pas avaler tout ce qu'on y jette. Il n'est pas rare de tomber sur des sacs enfouis dans la terre en préparant des exploitations forestières. Ils mettent énormément de temps à se dégrader.* » Le nouveau technicien de l'ONF, qui portera plainte à chaque dépôt sauvage, fait le parallèle avec la pollution des océans : « *Un oiseau qui picore du polystyrène et l'ingère mourra. C'est tout le biotope qui souffre. Prendre la forêt pour une décharge la fait mourir à petit feu.* »

Ce que dit la loi

Depuis 1975, la loi interdit les dépôts sauvages. Les poursuites dépendent de la nature des faits. L'abandon ou le dépôt de déchets par un particulier à pied entraîne une contravention de 68 euros, selon le Code pénal, repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.

Le fait que le contrevenant ait utilisé un véhicule pour transporter ces déchets alourdit la note : il encourt alors une amende maximum de 1 500 euros prononcée par un juge, doublée en cas de récidive. Si les faits sont commis par une entreprise, le responsable encourt

deux ans de prison et/ou 75 000 euros d'amende.

Jocelyne Durut, maire d'Haverskerque : « Chaque semaine, ça revient »



Le phénomène fluctue avec les saisons. Il y a eu des sacs de bouteilles en verre déposés à même la chaussée, rue Basse, « dans un village qui compte cinq bennes ». Puis les ordures ménagères le long de la départementale, des pneus et des rouleaux de grillage rue de la Clochette, des tôles. Plus récemment, cinq tas de déchets plastiques ont été déposés comme des jalons sur le circuit de randonnée du Tannay. En début de semaine dernière, un assortiment de déchets a été constaté rue de la Maladrerie.

Pour Jocelyne Durut, la coupe est pleine : « Chaque semaine, ça revient. Outre le fait que les agents communaux n'ont pas que ça à faire, ces agissements ont un coût pour la collectivité. Juste un exemple, le retrait de tôles amiantées, c'est 5 000 euros. »

L'autopsie des sacs n'aboutit à rien



Déterminée à porter plainte à chaque fois, la maire se fait néanmoins peu d'illusions. L'« autopsie » des sacs n'aboutit jamais : « Les pollueurs prennent le soin de ne pas être identifiables. » Pénalisant par la même occasion un secteur qui ne

manque pas d'attraits touristiques, entre forêt, campagne et activités nautiques : « *On dispose d'un environnement exceptionnel, poursuit l'élue qui est aussi vice-présidente au tourisme de la communauté de communes Flandre-Lys. Il est gâché par quelques personnes à l'extraordinaire pouvoir de nuisance.* »

JUIN 2021

lavoixdunord.fr

Révolution des poubelles: Smirom et Smictom sont prêts au changement

Par Geoffroy de Saint Gilles

2-3 minutes

La communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) a prévu de passer le 1er janvier 2023 à un système de paiement des ordures ménagères en fonction de la quantité. Une révolution qui touche les syndicats en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Par Geoffroy De Saint Gilles | Publié le 09/06/2021



Le Sirom des Flandres est déjà équipé pour ramasser les bacs. - VDNPQR

« Nous sommes l'arme au pied, nous serons prêts en temps et en heure. » Aucun doute dans la voix d'Hervé Saison, le maire d'Hondschoote, [qui préside depuis un an](#) le syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères ([Sirom](#)) Flandre Nord. En plus des communes des Hauts de Flandre, ce syndicat dessert le nord de la CCFI et devra donc appliquer les changements qu'implique [le passage à la redevance incitative](#).

Pour ce changement

« Comme aujourd'hui, les poubelles seront ramassées en temps et en heure, qu'il neige, avec du verglas, lors d'une canicule, poursuit Hervé Saison. Nous attendons les ordres de la CCFI pour lever les obstacles techniques mais nos camions sont déjà équipés pour les bacs. » Sur le fond, le président est pour ce changement : « C'est vertueux de payer en fonction de ce qu'on jette. J'ai le cas dans ma

commune d'une grande maison qui était habitée par une vieille dame et qui accueille aujourd'hui 10 appartements. Ils produisent beaucoup plus de déchets mais paient autant qu'avant. À ce jour, la communauté de communes des Hauts-de-Flandre étudie la question mais rien n'est acté. »

Nouveau marché

Le reste du territoire est couvert par le Smictom qui a déjà une expérience en la matière avec la Flandre-Lys. *« Nous sommes dans les starting-blocks depuis plusieurs mois, assure Philippe Brouteele, le président du syndicat. Nous devons lancer les nouveaux marchés pour la collecte des déchets qui va commencer en janvier 2022. »* Techniquement, le Smictom n'aura qu'à inscrire dans son marché les changements liés à la redevance incitative.

POLLUTION

Déchets en forêt de Nieppe : quand la Justice sévit

MORBECQUE Une habitante de la commune de Saint-Venant a été condamnée vendredi 11 juin par le tribunal de Dunkerque. Elle avait jeté 10 m³ de déchets en forêt de Nieppe en janvier dernier.

MARE JOUON

C'est une condamnation forte et certainement une première sur le territoire. Vendredi 11 juin, une habitante de la commune de Saint-Venant a été reconnue coupable par la Justice et condamnée pour avoir jeté ses déchets en forêt de Nieppe.

Les faits remontent au mois de janvier 2021. Des promeneurs constatent la présence de nombreux déchets au niveau du bois d'Amont, à proximité de la départementale qui relie Morbecque et Hazebrouck. Ils alertent la mairie de Morbecque qui elle-même avertit les gendarmes. 10 m³ de détritus s'étalent dans la forêt. Des canettes, des emballages, du carton, du polystyrène, un matelas... « Il y avait de tout », se souvient Jean Ayello, technicien forestier territorial. C'est lui qui s'occupe du site de la forêt de Nieppe pour l'Office national des forêts (ONF). À son retour de congés, le 6 janvier, il est assailli de messages qui l'alertent de ce dépôt sauvage important.

« On parle beaucoup de la pollution des océans, mais en forêt ce n'est pas mieux. C'est une catastrophe. »

Les gendarmes, venus constater sur place, ont fouillé les déchets et ont retrouvé plusieurs documents avec un nom et une adresse. C'est de cette façon qu'ils ont pu remonter jusque la Saint-Venantaise et la poursuivre en justice. Une plainte a été déposée par l'Office national des forêts (ONF) qui gère la forêt de Nieppe. La commune de Morbecque et le Smicrom des Flandres, syndicat qui collecte et traite les déchets, se sont portés partie civile. « Cette dame a fait plus de kilomètres pour aller jeter ses déchets en forêt plutôt qu'en déchèterie », pointe M^{me} Olivier Desloover, avocate de la commune de Morbecque et du Smicrom.

L'accusée, absente à l'audience, a été condamnée à 550 euros d'amende dont 200 euros avec sursis. Elle devra aussi payer à



C'est l'association Orne activités qui s'est chargée de ramassage des nombreux déchets. Une journée de travail a été nécessaire pour resserrer les ornières et les amener ensuite au déchèterie. (Photo : page Facebook de la commune de Morbecque)

l'ONF la facture de ramassage soit 540 euros et l'équivalent des frais de personnels mobilisés dans le traitement de ce dossier soit 840 euros. 1 euro symbolique sera versé au Smicrom des Flandres et 1 euro à la commune de Morbecque.

« Nous avons obtenu ce que nous souhaitions, c'est-à-dire une condamnation », se satisfait Philippe Brouteelle, le président du Smicrom des Flandres. « Le pollueur a été condamné et sanctionné, mais le mal est fait », commente de son côté Jean Ayello évoquant l'impact négatif des dépôts sauvages sur la faune et la flore de la forêt. « On parle beaucoup de la pollution des océans, mais en forêt ce n'est pas mieux. C'est une catastrophe, poursuit le technicien forestier. Il y a un impact sur le petit et le grand gibier. Sur l'eau aussi. Il y a un fossé à côté du lieu où il y a eu

10

Planter un arbre et l'entretenir pendant trois ans coûte 10 euros à l'ONF. Les dépôts sauvages en forêt représentent, eux, un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros à l'Office. « C'est un budget qu'on ne peut pas mettre dans les plantations. »

le dépôt sauvage. Teou a été polluée »

BIENTÔT DES PÊGES PHOTO EN FORÊT

Comment lutter contre ce genre de méfaits en constante augmentation en forêt de Nieppe et ailleurs ? Des panneaux demandant de ne pas laisser traîner ses déchets sont déjà installés en forêt et des opérations de sensibilisation sont régulièrement organisées auprès du jeune public. Porter

plainte, comme le font systématiquement le Smicrom et l'ONF, est aussi une solution. « On peut faire de la prévention, rappeler mais à un moment donné il faut sanctionner », explique Philippe Brouteelle. Mais généralement, les procédures sont classées ou aboutissent à un rappel à la loi.

L'ONF envisage de poser des pièges photo aux endroits sensibles de la forêt pour que les auteurs de dépôts sauvages soient pris en flagrant délit. « L'objectif

c'est que ça puisse cesser. On fera tout pour enrayer cette situation dramatique pour la forêt. Les gens se doivent de respecter la forêt », clame Jean Ayello, qui en appelle aussi au civisme des citoyens même si le technicien forestier, comme le maire de Morbecque, s'inquiète de l'instauration prochaine de la redensification en Flandre. Les habitants puniront alors leurs déchets au poids, le nombre de dépôts sauvages pourrait alors encore augmenter. ■

De contravention à délit ?

Les auteurs de dépôts sauvages encourent jusqu'à 1 500 euros d'amende avec la possibilité à titre complémentaire de voir leur véhicule, qui a servi au transport des déchets, saisi. « La saisie, c'est rare », précise M^{me} Olivier Desloover, avocate de la commune de Morbecque et du Smicrom. Les dépôts sauvages relèvent d'une contravention, mais pourraient à l'avenir, selon l'avocat, être considérés comme un délit. « À titre personnel, je pense qu'avec l'évolution de la société cela deviendrait un délit, poursuit-il. On ne peut plus accepter ce genre de choses. »

Hazebrouck et Bailleul : du changement pour les sacs de déchets verts

Par Audrey POLLET (Clp)

1-2 minutes

Par Audrey Pollet (Clp) | Publié le 27/06/2021



Il n'y a plus qu'à Hazebrouck et Bailleul qu'il existe une collecte des déchets verts.

Si à sa mise en place, le conditionnement par 100 des sacs de déchets verts destinés à [la collecte en porte à porte avait fait grincer des dents](#), depuis des solutions entre habitants se sont mises en place tel que l'achat groupé. Le conditionnement des sacs de déchets verts évolue pour Hazebrouck et Bailleul.

Désormais, les sacs seront vendus par conditionnement de 50

au **tarif de 20 centimes le sac** soit le rouleau de 50 sacs vendu au prix de 10 euros.

Pour les habitants de Bailleul. Rendez-vous aux services techniques, 161 bis, rue de Lille, le mardi de 8 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 14 h à 17 h ;

Pour les habitants d'Hazebrouck. Rendez-vous au centre technique municipal (CTM), situé au 73, rue de Vieux-Berquin, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.



SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK
Tél : 03-59-68-40-06
Email : smictom@ville-hazebrouck.fr
Site internet : www.smictomdesflandres.fr